



Norme propriétaire de certification de l'empreinte hydrique

ISO 14046 · AWS · ESRS E3 · GRI 303 · CDP Water

aquafides

PROTOCOLE AQUAFIDES v3.2

Résumé exécutif

Vision synthétique du Protocole Aquafides v3.2

Document public téléchargeable

Version 3.2.0 · émis le 15/02/2026

CONTRÔLE DOCUMENTAIRE

Document contrôlé

CODE

AQF-PROT-v3.2 / DOC-RE / 2026

RÉVISION

v3.2.0

DATE D'ÉMISSION

15/02/2026

STATUT

EN VIGUEUR

PROCHAINE RÉVISION

15/02/2027

DROITS D'USAGE

Ce document est la version publique de Résumé exécutif du Protocole Aquafides v3.2, norme propriétaire de certification de l'empreinte hydrique développée par Aquafides SLU.

Ce document peut être reproduit, distribué et cité librement dans des publications académiques, techniques, professionnelles et de vulgarisation, à condition que l'origine soit expressément mentionnée. La modification ou la création d'œuvres dérivées n'est pas autorisée. Clause équivalente à Creative Commons CC BY-ND 4.0.

Aquafides® est une marque déposée. L'utilisation du sceau de certification requiert une licence formelle accordée par Aquafides SLU.

CITATION RECOMMANDÉE

Aquafides (2026). Protocole Aquafides v3.2 — Résumé exécutif. Aquafides SLU. <https://aquafides.org/protocolo>

HISTORIQUE DES VERSIONS

Rév.	Date	Description du changement	Statut
v1.0	15/03/2018	Émission initiale du Protocole Aquafides	Dépassée
v2.0	10/03/2022	Intégration du facteur AWARE et de l'empreinte grise	Dépassée
v3.0	20/01/2025	Réécriture modulaire : CORE + modules compatibles	Dépassée
v3.1	15/09/2025	Intégration du module M-ESRS E3 (CSRD)	Dépassée
v3.2.0	15/02/2026	Couverture simultanée ISO 14046 + AWS + ESRS E3 + GRI 303 + CDP Water	EN VIGUEUR

CONTACT

Pour toute demande d'usage, d'adaptation ou de licence étendue : info@aquafides.org

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Protocole Aquafides v3.2

La norme propriétaire de certification de l'empreinte hydrique · 2026

Qu'est-ce que c'est

Le Protocole Aquafides v3.2 est la norme propriétaire de certification de l'empreinte hydrique développée et exploitée par Aquafides. Il intègre et vérifie simultanément les exigences hydriques de cinq normes internationales — ISO 14046:2014, AWS Standard v2.0, ESRS E3 (CSRD), GRI 303 (2018) et CDP Water Security — au sein d'un dossier unique. Une organisation certifiée Aquafides v3.2 répond aux exigences de cinq cadres avec un seul dossier vérifié, sans duplication des tâches et sans écarts méthodologiques entre normes.

Architecture

Le Protocole s'organise autour d'un noyau propriétaire (CORE) qui constitue la base obligatoire de tout dossier d'audit, et d'une couche de cinq modules compatibles qui s'activent à la carte selon le marché et la réglementation applicable à chaque organisation. Le noyau établit la méthodologie de calcul (Water Footprint Network + ISO 14046), l'évaluation d'impact avec le facteur AWARE par bassin, le système de gestion, le Plan de Réduction et les exigences de gouvernance, de formation et de transparence. Les modules M-ISO 14046, M-AWS, M-ESRS E3, M-GRI 303 et M-CDP Water ajoutent les datapoints et les preuves propres à chaque norme internationale.

Séparation fonctionnelle Conseiller-Auditeur (Annexe IV)

L'Annexe IV du Protocole en constitue le pilier éthique : la personne qui conseille le client et l'aide à mettre en œuvre le système ne peut pas être la même que celle qui audite et délivre ensuite le certificat. Cette séparation est irrévocable et formalisée par écrit dans chaque dossier. Elle est la garantie structurelle que la certification Aquafides mérite la confiance du marché, du régulateur et du client final.

Typologies d'organisation certifiable (Annexe VIII)

Le Protocole distingue trois profils d'organisation certifiable, chacun avec son catalogue documentaire et ses exigences propres : Systèmes Productifs (SP) pour les entités qui transforment l'eau et produisent un bien ou un service par opération physique directe ; Chaînes de Fourniture (CS) pour les chaînes multi-échelons qui distribuent, commercialisent ou agrègent une offre hydrintensive ; et Administrations Publiques (AP) pour les entités à compétence territoriale sur le cycle de l'eau.

État du certificat

La certification Aquafides peut octroyer deux états complémentaires : l'État B Aquafides Certified, qui reconnaît l'organisation ayant implanté le système de gestion, calculé son empreinte, défini son Plan

de Réduction et passé l'audit indépendant ; et l'État B-Bis Aquafides Excellence, reconnaissance additionnelle réservée aux organisations qui démontrent un leadership soutenu dans la transformation de leur chaîne de valeur hydrique conformément au Chapitre 5-Bis du Protocole, par un audit indépendant additionnel, avec une validité triennale.

Aquafides Spread Effect

Doctrine spécifique du Protocole applicable à toute Chaîne de Fourniture certifiée. Une CS ne peut être certifiée Aquafides que si elle accepte des engagements pluriannuels, quantitatifs et vérifiables de transmission de l'exigence hydrique à ses fournisseurs hydrintensifs. Ainsi, chaque CS certifiée devient un agent systémique de changement qui entraîne des centaines de Systèmes Productifs de son réseau vers leur propre certification. C'est le mécanisme par lequel le Protocole amplifie son impact au-delà de l'organisation individuelle.

Pour qui est-il applicable

Le Protocole Aquafides v3.2 s'applique à toute organisation qui utilise l'eau comme ressource matérielle directe ou indirecte : entreprises, sites productifs, chaînes de fourniture hydrintensives (alimentation, distribution, hôtellerie, distribution en gros, logistique, plateformes touristiques) et administrations publiques à compétence territoriale sur l'eau. La structure modulaire permet d'ajuster la portée documentaire au type d'organisation et au marché cible du demandeur.

Plus d'informations, annexes téléchargeables et tarif public 2026-2027 sur aquafides.org/protocolo. Pour entamer un échange de certification, contacter info@aquafides.org.